

elle a été tout l'opposé du tableau sombre que nous a peint le ministre de la Production de défense. A mon avis, cela devrait nous permettre d'en arriver à la solution la plus raisonnable possible de la situation actuelle. On ne devrait pas avoir à le répéter, mais apparemment il le faut.

La loi principale,—et en ce moment nous nous sommes saisis tout simplement d'un amendement ayant pour objet de retrancher de la loi primitive la limite de temps,—restera en vigueur jusqu'au 31 juillet 1956. Qu'on n'invoque pas deux arguments aussi contradictoires l'un que l'autre: prétendre que le Gouvernement ne peut engager de personnel à cause de l'incertitude qui plane sur la permanence du ministère, ou s'attendre que nous acceptions l'assurance que, dans trois ans, le Gouvernement prendra certaines dispositions. Ces deux arguments sont incompatibles. D'une part, le premier ministre nous fait entrevoir avec beaucoup d'assurance et d'aplomb ce qu'il peut assurer dans trois ans; mais en même temps le ministre de la Production de défense prétend qu'il aura de la difficulté à embaucher des gens pour certains services, si la présente loi n'est pas prorogée de la façon habituelle au cours de la session qui précède immédiatement la date d'expiration de la loi. Ces choses se contredisent.

La vérité, c'est que le ministre de la Production de défense n'expose pas sérieusement cet argument. Il sait parfaitement qu'il peut se procurer l'aide dont il a besoin et qu'il pourra tout aussi bien l'obtenir si la loi est maintenue sous sa forme actuelle pour une autre année, si on l'examine de nouveau à la prochaine session du Parlement. A ce moment-là, nous verrons à quel point les événements ont motivé la confiance exprimée par certains. Nous saurons exactement ce qui s'est produit et, comme la loi n'expirera que dans plusieurs mois, nous pourrions nous réunir le printemps suivant et dire: "La situation est celle-ci... Et, à la lumière de cette situation, voici les pouvoirs dont le Gouvernement a besoin en vertu de cette loi pour s'occuper de problèmes relatifs à la production de défense."

Est-il tout à fait impossible que la réunion, qui doit avoir lieu prochainement à Genève, jette les bases d'une entente plus générale, qui pourrait tout au moins stabiliser la situation dans le monde? Nous devons tous espérer que, tôt ou tard, on en arrivera à un *modus vivendi* entre le monde libre et le monde communiste. Par le passé, il y a eu des régimes aussi différents que ceux d'aujourd'hui, mais ils ont réussi à vivre côte à côte, dans le même monde, sans se faire la guerre.

Personne ici qui ne réproouve totalement les principes du communisme; mais je pense que tous les députés se rendent compte que notre arme secrète contre le communisme c'est le sentiment inné d'humanité qui subsiste dans le cœur des gens qui vivent sous le régime communisme et qui, un jour, s'affirmera peut-être. Moins de 3 p. 100 des habitants de la Russie sont membres du parti communiste. C'est dire que 97 p. 100 de la population russe est exclue du groupe sélect des oppresseurs et des tyrans. Comme nous l'avons constaté quand nous avons pris contact avec ces gens, leurs désirs, leurs sympathies, leurs espoirs, leurs aspirations sont passablement les mêmes que les nôtres, même s'ils doivent en ce moment les refouler.

Nous devrions espérer que cette réunion, qui doit avoir lieu très prochainement à Genève entre les chefs d'État, fera au moins une brèche dans le rideau de fer et laissera pénétrer chez ces peuples un souffle vivifiant de compréhension et d'espoir, ainsi qu'une plus grande mesure de sympathie pour ces gens, et les effroyables conditions de leur existence. Cet espoir peut devenir une réalité. Chose certaine, c'est que le premier ministre de Grande-Bretagne, le président des États-Unis, le premier ministre de France et le premier ministre de Russie ne se rendraient pas à Genève avec tout leur cortège d'adjoints, s'ils n'estimaient pas qu'il y a au moins quelque espoir d'en arriver à une entente commune en vue d'atténuer la tension qui existe aujourd'hui, tension qui se reflète dans les énormes crédits que nous affectons à la défense.

Il serait beaucoup mieux d'attendre au printemps prochain; à ce moment-là, comme la réunion de Genève sera passée et que d'autres discussions auront eu lieu au cours des mois suivants, nous aurions une idée précise des possibilités d'entente entre l'Est et l'Ouest. Nous pourrions alors décider quels pouvoirs sont nécessaires. Que l'on n'en doute pas: à ce moment-là nous donnerions la même assurance qu'en ce moment. Nous appuyons le maintien du ministère de la Production de défense et, compte tenu de limites appropriées quant au temps et à l'étendue, nous appuyerons les pouvoirs légitimes dont le ministre de la Production de défense (M. Howe) aura besoin, afin de fournir à nos troupes le meilleur matériel et le meilleur équipement possible. Que l'on ne se méprenne pas là-dessus.

Le Gouvernement pourrait maintenant nous dire: "Ce débat a été long; nous avons déjà signifié que nous ne partageons pas les opinions exprimées par l'opposition. Néanmoins, nous croyons que, dans l'intérêt d'un examen méthodique de cette loi qui dans